

DECISION DU MAIRE n° 2022-01

Travaux pour l'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord

Le Maire de la commune de MONT PRÈS CHAMBORD

Vu la délibération du Conseil Municipal N°26/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal au Maire ; l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

OBJET : Attribution des marchés

AFFAIRE : Travaux pour l'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord

Un marché à procédure adaptée a été passé pour confier les travaux d'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord.

DECIDE

D'attribuer les lots suivants :

- Lot 1 « Gros œuvre – Démolition – Maçonnerie – Béton - VRD », à l'entreprise BTP CENTRE pour un montant de 27 490,84 € HT correspondant à l'offre de base.
- Lot 2 « Ossature bois – Isolation – Charpente/couverture/zinguerie – Etanchéité – Menuiserie extérieure aluminium », à l'entreprise YVES CHEREAU pour un montant de 45 429,45 € HT correspondant à l'offre de base.
- Lot 3 « Cloisons – Doublage – Faux-plafonds – Menuiseries intérieures », à l'entreprise PLAFETECH pour un montant de 13 900,00 € HT correspondant à l'offre de base.
- Lot 4 « Revêtements de sols et peintures », à l'entreprise SPB pour un montant de 7 228,01 € HT correspondant à l'offre de base.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission :

En Préfecture le... 07.02.2022.....

Et de la publication le... 07.02.2022

Fait à Mont-près-Chambord, le 07.02.2022

Le Maire,



A Mont-Près-Chambord

Le 2 février 2022

Le Maire,

Gilles CLEMENT

